Académie de POITIERS
Lycée du Bois d'Amour
9 rue de la Garenne
86034 POITIERS cedex

PROCES – VERBAL DE LA SEANCE du Conseil d'administration

Jeudi 19 mars 2026

Année scolaire : **2025/2026**

Numéro de séance : 4

Date de transmission de la convocation aux membres : 4 mars 2026

2ème convocation (oui/non) : non
(En cas d'absence de quorum lors de la séance précédente)
Président : Mme Philips

Secrétaire de séance : Mme Broch
Quorum (13 ou 16) : 16
Nombre de présents : 20

Ordre du jour

I – Approbation du P.V. du conseil d'administration du jeudi 5 février 2026 et de l'ordre du jour

II- Vie matérielle et financière.

- Contrats et conventions

III - Vie pédagogique

- Préparation de la rentrée 2026 : répartition de la D.G.H. (Dotation Globale Horaire)

IV – Questions diverses

Qualité		Titulaires			Suppléants			
		Nom - Prénom	P [¤]	A [¤]	E [¤]	Nom - Prénom	P[¤]	A[¤]
ADMINISTRATION	Chef d'établissement	Mme Laurence Philips	X					
	Proviseure adjointe	Mme Karine Broch	X					
	Gestionnaire	Mme Dominique Lamongie	X					
	C.P.E.	M. Thomas			X	Mme Chateau	X	
ELUS LOCAUX	Représentants de la Région	M. Benoît Tirant			X			
		Mme Vallois-Rouet			X			
	Représentant de la Ville	M. Théo Saget			X			
	Représentant du conseil communautaire	M. Joël Blaud		X				
PERSONNALITES QUALIFIEES		M. Michel Gris	X					
PERSONNELS DE L' ETABLISSEMENT	Personnel D'enseignement	Mme Sonia Pagenot	X					
		Mme Laurence Manoir	X					
		Mme Christine Combes-Bardoll			X	Mme Falaise	X	
		M. Philippe Lincio	X					
		Mme. Julie Leverd			X	Mme Lopès	X	
		M Nicolas Commagnac	X					
		Mme Pauline Lourdault			X	M Lars	X	
	Personnels Administratifs, Techniques, ouvriers, Sociaux et de santé	Mme Véronique Berthelot	X					
		Mme Véronique Marilleau	X					
		M. Bernard Hogrel			X	Mme Véron		
PARENTS D' ELEVES et ELEVES	Parents d'élèves	M. Bruno Audebert	X					
		Mme Carole Morisset	X					
		Mme Régine Tribollet			X	M Guerrere	X	
		Mme Papuchon		X				
		Mme Claire Mchikir		X				
	Élèves	Mme Bougreau		X				
		M Martin	X					
		M Guerin	X					
		Mme Fisson-Pinaudeau			X			
		M Fillaud-Texier		X				

I – **Approbation du PV du conseil d'administration du 10/02/2025**

Le procès-verbal du conseil d'administration du 5 février 2026 est approuvé à l'unanimité.

II - Vie financière et matérielle

1 – Convention concernant la prestation de service de la gestion de la paye des Assistants d'Education

Madame Lamongie explique que la gestion des payes des Assistants d'Education ne sera plus géré par le lycée Victor Hugo de Poitiers mais le lycée Maurice Genevoix de Bressuire.

Vote	
Contre :	**0**
Abstention :	**0**
Pour :	**20**

2 – Conventions

- Convention au groupe de commandes coordonnées par le lycée Berthelot : Volailles et lapins

Vote	
Contre :	**0**
Abstention :	**0**
Pour :	**20**

- Convention au groupe de commandes coordonnées par le lycée Victor Hugo : Produits D'épicerie et boissons

Vote	
Contre :	**0**
Abstention :	**0**
Pour :	**20**

- Convention au groupe de commandes coordonnées par le lycée Victor Hugo : Produits laitiers

Vote	
Contre :	**0**
Abstention :	**0**
Pour :	**20**

- Convention au groupe de commandes coordonnées par le lycée Victor Hugo : Papier Reprographie

Vote	
Contre :	**0**
Abstention :	**0**
Pour :	**20**

3 – Admission en non-valeur :

Madame Lamongie explique que cela concerne une créance de voyage qui date de 2018.
L'huissier n'arrive pas à récupérer la somme de 110.57€ due par une famille en raison de son insolvabilité. Cette somme va donc être prise sur la dotation.
Le fond social aurait pu être utilisé pour ce voyage si la famille en avait fait la demande.
La proviseure rappelle la nécessité de bien mentionner la possibilité de faire une demande de fonds social quand les professeurs proposent un voyage aux élèves.

III – Vie pédagogique

1- Répartition de la DGH

La dotation horaire est de 1436 heures dont 138,84 H.S.A.

Madame Philips explique la répartition de la D.G.H. aux membres du conseil d'administration.
Les heures sont réparties en fonction des disciplines et des divisions.
Pour l'instant, en ce qui concerne les groupes de spécialités en 1ere et Terminale, le nombre de groupes et les effectifs sont approximatifs car les choix définitifs des élèves ne sont pas encore faits.
Sur le tableau apparaissent également les besoins en postes par discipline.
Madame Philips revient sur ce que sont les H.S.A. et les 2H que doivent effectuer les professeurs à temps plein. Madame Pagenot explique que c'est une interprétation du rectorat. Les 2h supplémentaires peuvent être imposées aux professeurs pour besoin de service et pas imposées à tous.

Les équipes du lycée ont fait le choix de dédoubler des heures en lettres, maths, Physique-Chimie, S.V.T., S.N.T. et Histoire-Géographie-E.M.C. pour le niveau 2nde.
Des moyens sont mis pour limiter les effectifs en groupes de langues et lorsque c'est possible en groupes de spécialités.

Lecture d'une déclaration liminaire, jointe au P.V., des professeurs par Madame Lopès et Madame Pagenot

Les professeurs reviennent sur le fait que ce n'est pas facile d'enseigner dans un groupe de spécialité avec un fort effectif, cela peut également limiter les choix des élèves.
Monsieur Commagnac regrette qu'on ne puisse pas attribuer plus d'heures pour la préparation de l'oral de français.
Madame Philips explique que si on veut alléger des groupes ou ajouter des heures, il faudrait peut-être en arriver à supprimer des options, car les options ne sont pas financées. La suppression des options diminuerait l'attractivité du lycée et cela toucherait à la cohérence des enseignements entre l'année de 2nde et l'année de 1ere.

Vote	
Contre :	**15**
Abstention :	**2**
Pour :	**3**

Compte tenu du résultat du vote, Madame Philips annonce qu'un prochain conseil d'administration est prévu le 31 mars.

IV.- Questions diverses

1- Quelle solution est proposée pour le local des professeurs en EPS ?

Le gymnase du Bois D'amour va être mis en conformité P.M.R. et mis en conformité concernant les règles de la F.F.H.
Le vestiaire arbitre va être transformé en sanitaires accès handicapés et le bureau des professeurs et leur local vont être utilisés pour créer 2 vestiaires arbitres car les matchs de handball peuvent être arbitrés par un binôme mixte, il faut donc un vestiaire homme et un vestiaire femme.

Aucun autre lieu n'a été proposé pour les professeurs d'EPS. On a demandé s'il était possible d'utiliser une partie de l'infirmerie pour créer un bureau et leur donner accès à plus de rangement dans les placards. On a eu une fin de non-recevoir.

Les professeurs d'E.P.S. ont besoin d'un local avec un ordinateur pas loin des vestiaires pour être présents quand les élèves se changent.

Madame Philips a fait valoir tout ça lors de ses contacts avec Grand Poitiers, la Région, l'IA-IPR d'E.P.S. Elle a également demandé la convention d'utilisation du gymnase signée entre Grand Poitiers et la Région.

L'utilisation d'un gymnase à proximité du lycée est une nécessité. Les autres installations sont éloignées. Les élèves doivent s'y rendre en bus ce qui a un coup pour la Région et prend du temps.
Madame Philips informe les membres de la fermeture de la piscine Potreau. Il faut donc que les créneaux pour le lycée soient positionnés à Bellejouanne, ce qui a été demandé à l'IPR.

Il a aussi été signalé à Grand Poitiers que la piste de course n'est pas en bon état. D'autre part, le terrain situé entre la piste et le lycée pour lequel la convention d'utilisation est caduque, ne peut pas être utilisé par les enseignants car il est impraticable. Il faudrait qu'il soit clôturé et remis en état, et entretenu. Madame Philips l'a aussi évoqué avec Grand Poitiers et la Région.
Mme Philips suit ce dossier avec attention.

2- Quelles informations pouvez-vous nous donner sur les tags ? Quels moyens d'action envisagez-vous ?

Madame Philips informe les membres du conseil d'administration que vendredi dernier, des tags ont été découverts dans les toilettes du 1étage. L'information avait été communiquée aux professeurs. On pouvait y lire des propos homophobes, propos antisémites, une croix gammée avait été tracée.

Un fait établissement a été rédigé, la police a été informée ainsi que le secrétaire général de la direction académique.

Compte tenu de la teneur des écrits, le service départemental des renseignements territoriaux va se déplacer au lycée.
Un élève a été convoqué. Mais il est difficile de prouver son implication même si un feutre pouvant correspondre à celui utilisé pour les tags a été trouvé dans son sac.

Les professeurs expliquent que s’ils avaient été informés du contenu, ils auraient pu intervenir auprès des élèves sur la signification, rappeler la loi.

Peut-être pourrait-on mobiliser le C.V.L. ou le C.E.S.C.E. ?

La direction n’a pas trouvé judicieux d’envoyer un message aux familles car cela risque d’effrayer alors que c’est un fait isolé.

Les dégradations sont des phénomènes ponctuels qui concernent une minorité d’élèves.

La séance est levée à 19h20

MOTION C.A. LYCÉE DU BOIS D'AMOUR
19 mars 2026

L'année dernière, 126 emplois d'enseignants ont été supprimés dans l'académie. Cette année, ce seront encore 106 emplois de plus qui vont disparaître. Même dans un contexte de baisse démographique, c'est une véritable saignée de notre service public d'éducation qu'organise le ministère après avoir diminué, au cours des réformes Vallaud-Belkacem et Blanquer, les besoins en heures d'enseignement.

Depuis des années, le taux d'encadrement du système éducatif français est pointé du doigt à l'échelle européenne. La diminution de 1656 élèves pourrait être une aubaine pour financer à budget constant des conditions d'apprentissage bien meilleures. Le nombre d'élèves par classe reste bien trop élevé !

Pour nous, la situation est simple. Nous ne pouvons accepter ces baisses structurelles qui appauvrissent l'Ecole aux dépends de nos élèves !

Au lycée Du Bois d'Amour (et plus largement dans tous les établissements publics), pour répondre aux besoins des élèves et des enseignants, il faudrait :

- Des effectifs de classe réduits pour que les élèves puissent bénéficier d'un suivi de qualité, notamment dans un contexte de grande hétérogénéité et de fragilité psychologique.
- Des groupes de 24 élèves maximum en langues ainsi que dans les spécialités et des groupes de maximum 20 élèves en TP de sciences pour pouvoir manipuler en toute sécurité.
- Des dédoublements à chaque fois que nécessaire (en français, en mathématiques, en enseignement scientifique, etc. et plus particulièrement en bac technologique). En particulier pour préparer efficacement l'épreuve orale du bac de Français en fin de Première.
- Ne pas avoir à choisir entre les options à mettre en œuvre pour nos élèves.

L'insuffisance récurrente de la DGH ainsi que l'autonomie des établissements favorisent la mise en concurrence des disciplines, les inégalités entre élèves et fragilisent la cohésion globale.

Au-delà de la DGH, ce sont les conditions d'exercice du métier qui continuent de se dégrader. En outre, les heures supplémentaires obligatoires imposées par l'enveloppe de la DGH sont une surinterprétation des textes officiels selon lesquels l'établissement pourra imposer 2 heures supplémentaires pour besoin de service. Les conséquences pour les personnels sont nombreuses : un travail plus conséquent, des partages de services, des équipes pédagogiques plus instables, des difficultés à accueillir des stagiaires, etc.

Par ailleurs, le gymnase du Bois d'Amour (appartenant à la communauté de communes) doit rénover ses vestiaires arbitres afin de les mettre en conformité PMR. Or ce local servait de bureau et de stockage de matériel pour nos collègues d'EPS qui devront trouver un autre endroit. Malgré les demandes auprès de l'établissement et de la région, aucune solution n'a été trouvée à ce jour.

Enfin, nous souhaitons apporter notre soutien à tous les établissements qui voient leurs moyens diminuer drastiquement, en particulier au collège Jules Vernes de Buxerolles où nos collègues sont en lutte pour faire entendre au rectorat qu'une baisse de moyen dans un établissement déjà fragile et accueillant un public largement défavorisé serait une catastrophe et une rupture supplémentaire dans le désir d'équité sociale.